

# **ACCORD DE PARTICIPATION Concept Store Éco**

## **ACCORD DE PARTICIPATION ARTISTIQUE & CHARTE D'ADHÉSION CONCEPT STORE ÉCO - EXPRESSIONS ART ASBL**

(Document interne – Accord de collaboration artistique – Non assimilé à un contrat de travail)

### **1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Le présent document définit le cadre de collaboration entre Expressions Art ASBL et l'Artiste participant au Concept Store Éco - Art Shop & Ateliers.

#### 1. Identification des parties

Association :

Expressions Art ASBL  
N° de registre : 1006.10.6665  
**IBAN : BE80 3632 5335 8077**  
Siège : Rue de la Brasserie 71, 1 . 1050 Ixelles, Belgique  
E-mail : [arts.expressions@outlook.com](mailto:arts.expressions@outlook.com)  
[www.expressionsartasbl.com](http://www.expressionsartasbl.com)  
Tél. : +32 (0)499 740 431

Artiste :

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

#### 2. Objet de l'accord :

Le présent accord définit les conditions de participation de l'Artiste au Concept Store Éco – Expressions Art, espace hybride, ouvert à tous et dédié à :

- l'exposition et la vente d'œuvres et objets artistiques éco-responsables,
- l'animation d'ateliers artistiques,
- la collaboration artistique locale et internationale.

L'Artiste reconnaît qu'il s'agit d'une collaboration artistique indépendante, sans lien de subordination ni contrat de travail.

### 3. Choix de l'option de participation (obligatoire)

L'Artiste choisit une seule option, matérialisée par une coche  :

OPTION SILVER – Artiste participant (exposition légère)

Exposition de quelques œuvres ou objets d'art.

Présence en boutique limitée :

- Minimum 1 fois par semaine ou 1 fois par mois, selon accord avec l'ASBL.

Aucune animation d'atelier n'est incluse.

- Option destinée aux artistes souhaitant une visibilité minimale, sans engagement opérationnel régulier.
- Commission sur ventes : selon les conditions générales en vigueur.

OPTION GOLD – Membre adhérent artiste :

Conditions préalables :

Cotisation annuelle ASBL payée : 30 € / an

Droits et engagements :

- Exposition et vente d'œuvres dans le Concept Store.
- Présence en boutique selon un planning convenu entre l'artiste et l'ASBL.
- Autorisation d'animer maximum 1 atelier par mois (enfants ou adultes).

Conditions financières :

- Commission sur ventes d'œuvres : 25 %.
- Commission sur ateliers : selon les conditions définies par l'ASBL.

OPTION PLATINUM – Artiste actif / Partenaire du Concept Store Éco

Statut :

- Artiste fortement impliqué dans le projet du Concept Store Éco.
- Vente d'œuvres d'art éco-responsables et participation active à la vie du lieu.
- Engagements spécifiques :
- Respect des règles relatives aux ateliers artistiques.
- L'Artiste fournit son propre matériel

L'ASBL peut apporter un soutien logistique limité selon disponibilité.

Conditions financières :

- 35 % de commission sur les ventes d'œuvres.
- 35 % sur le total des ventes générées par les ateliers si l'artiste n'est pas membre adhérent (non paiement des 30 €/an).  
(Dans ce cas, l'artiste est considéré comme artiste extérieur).

### 4. Horaires & présence au Concept Store

Ouverture du Concept Store Éco :

Mardi à dimanche – 10h00 à 20h00.

Les modalités de présence de l'artiste sont définies selon l'option choisie et validées par l'ASBL.

- En cas d'obligation de permanence non assurée, l'ASBL pourra désigner un membre pour assurer la présence, facturée 50 € / jour.

#### 5. Promotion & communication :

Toute communication est réalisée conjointement par l'ASBL et l'Artiste.

L'Artiste s'engage à :

- Partager les publications sur ses réseaux,
- inviter activement ses contacts.
- Services promotionnels optionnels (sur devis) :
  - Carrousel 4–6 visuels + texte : 50 €
  - Vidéo / Reel (tournage + montage + diffusion) : 150 €
  - Publication sponsorisée :
  - Budget publicitaire : 45 € (à charge de l'Artiste)

→ Toute promotion avancée doit être validée et payée au minimum 30 jours avant le vernissage.

#### 6. Assurance & responsabilité :

- L'Artiste reste entièrement propriétaire de ses œuvres.
- Il est responsable de leur assurance "clou à clou" (transport, exposition, retour).
- L'ASBL décline toute responsabilité, en dehors de son local, en cas de vol, perte, dégradation accidentelle.

En l'absence d'assurance de ces œuvres, l'artiste renonce expressément à tout recours contre Expressions Art ASBL.

#### 7. Paiements & commissions :

- Les commissions sont prélevées au moment de la vente.
- Les paiements dus à l'ASBL doivent être réglés dans les délais convenus, sans exception.
- Tout manquement peut entraîner la suspension de la collaboration.

#### 8. Durée et résiliation :

- Le présent accord prend effet à la date de signature.
- Chaque partie peut y mettre fin moyennant un préavis écrit raisonnable.
- En cas de non-respect grave des conditions, l'ASBL se réserve le droit de résilier immédiatement.

9. Acceptation et signature :

Je soussigné(e), reconnaiss avoir lu, compris et accepté l'intégralité des termes du présent accord.

Fait à : .....

Le : .....

Signature de l'Artiste :

Signature pour Expressions Art ASBL :

**Walid Glaied**

CEO Founder

**E:** [arts.expressions@outlook.com](mailto:arts.expressions@outlook.com)

**M:** +32499740431

**A:** Expressions Art ASBL, Rue de  
la Brasserie 71. Bruxelles 1050-  
Belgium

[www.expressionsartasbl.com](http://www.expressionsartasbl.com)

